

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2017

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents: GROSCHE MC (Maire) - MACHIN JM (1^{er} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - CHAMBERLAND P - CHARLOT F - GERVAIS G - PIN C - PRIMARD E - MÔME C

Absents : GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) – BARD MP - BRANLARD D - CARRÉ C - GARNIER C - GUENOT G

Procurations de Cécile CARRÉ à Marie-Christine GROSCHE, de Jean-Paul GÉRARD à Gérard GERVAIS et de Danièle BRANLARD à Nicole DUCREUX

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2016

	Dépenses	Recettes
CA Commune		
Fonctionnement	516 577,00€	679 917,87€
Investissement	172 507,91€	173 243,66€
CA Assainissement		
Fonctionnement	20 376,57€	18 188,16€
Investissement	14 531,27€	18 244,20€
CA Gîte		
Fonctionnement	24 293,33€	55 645,42€
Investissement	20 266,17€	18 031,28€
CA CCAS		
Fonctionnement	2 409,32€	2 321,51€

-considérant l'augmentation des taux de la communauté de communes suite à la prise de compétence voirie, décide à l'unanimité de diminuer d'autant les taxes communales (habitation, foncier bâti, foncier non-bâti et contribution foncière des entreprises) comme suit :

TH 9,63% au lieu de 17,70%

FB 3,18% au lieu de 7,47%

FNB 23,67% au lieu de 43,51%

CFE 15,29 % au lieu de 28,11%

- accepte de signer un pacte financier avec la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs selon lequel chaque année la communauté de communes paiera pour la commune d'Alligny-en-Morvan 65 000€ de travaux de voirie ainsi que 58 412 € qui seront versés en fonctionnement sur le budget général de la commune.

- approuve les programmes d'investissement ainsi que les subventions, participations et cotisations.

-vote les Budgets Primitifs annexes et principal 2017 :

	Dépenses	Recettes
BP Commune		
Fonctionnement	671 771,65€	671 771,65€
Investissement	464 780,11€	469 025,33€
BP Assainissement		
Fonctionnement	19 795,36€	19 795,36€
Investissement	34 634,66€	34 634,66€
BP Gîte		
Fonctionnement	47 089,00€	47 089,00€
Investissement	38 845,17€	38 845,17€
BP CCAS		
Fonctionnement	3 500,00€	3 500,00€

- considérant que le budget assainissement doit être autonome d'une part, qu'en 2017 une subvention du budget principal de 1 735,12 € sera nécessaire à l'équilibre du fonctionnement d'autre part, décide l'augmentation du tarif assainissement comme suit :

- abonnement 56 € par an au lieu de 48 €
- consommation 1,52 € par m3 au lieu de 1,45 €

- Approuve l'adhésion de la commune de Ménessaire au SIAEP de Liernais

- Approuve le rapport 2015 du SIAEP concernant la qualité de l'eau

- Approuve les devis de l'entreprise CCPA concernant les travaux d'isolation phonique de la salle des Bruyères et de la cuisine du gîte.

- Considérant son bilan d'activité, renouvelle pour un an la gratuité du loyer payé par Mme Denis concernant la location du local de l'épicerie.

Le 14 avril 2017

Le Maire.



Marie-Christine GROSCHÉ